

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 14 avril 2023

À 18 h 00

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Carine BOQUET, Maire.

**Présents** : MM. Philippe VAST, Jean-Louis LECANU, Lucien DUFOUR, Laurent TAUVEL et Martial BOQUET  
Mmes Marie-Christine QUEVAL et Angélique DELAMOTTE

**Représentées** : Céline DUPARC par Angélique DELAMOTTE  
Véronique BOUSSU par Laurent TAUVEL

**Absents** :

Monsieur Laurent TAUVEL a été nommé secrétaire.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal de la commune après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celles des mandats à délivrer, les bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2022 y compris ceux relatives à la journée complémentaire, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 10

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

### **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	506 352.48 €	RECETTES	648 433.18 €
		Résultat 2022	142 080.70 €
		+	
REPORT 2021		286 632.92 €	
		=	
			<b>428 713.62 €</b>
RESULTAT CUMULE 2022			(002)
FONCTIONNEMENT			

## INVESTISSEMENT :

DEPENSES 149 350.61 €		RECETTES 155 899.88 €
	Résultat 2022 6 549.27 €	
	+	
REPORT 2021	- 87 622.47 €	
	=	
RESULTAT CUMULE 2022 INVESTISSEMENT (001)	<b>-81 073.20 €</b>	
RESTES A REALISER	<b>- 52 600.00 €</b>	
RESULTAT GLOBAL 2022 TOUTES SECTIONS =	<b>295 040.42 €</b>	

Approuvé sous la présidence de Monsieur Lucien DUFOUR, doyen de l'assemblée, le Maire s'étant retiré lors de l'approbation, le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 9

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carine BOQUET, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y'a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	142 080.70 €
un excédent reporté de :	286 632.92 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	428 713.62 €
un déficit d'investissement de :	- 81 073.20 €
un déficit des restes à réaliser :	-52 600.00 €
soit un besoin de financement de :	133 673.20 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2022 : EXCÉDENT	428 713.62 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	133 673.20 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	295 040.42 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	81 073.20 €

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 10

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, et à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Soit :

Foncier bâti	34.41 %
Foncier non bâti	31.11 %
Taxe habitation	7.14 %

pour un produit fiscal de + 4 626 €.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

### FONCTIONNEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	<b>927 714.42 €</b>	<b>632 674.00 €</b>
		+
		<b>295 040.42 € (002)</b>
		=
<b>Total</b>	<b>927 714.42 €</b>	<b>927 714.42 €</b>

### INVESTISSEMENT :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

DEPENSES	RECETTES
<b>225 236.00 €</b>	<b>358 909.20 €</b>
+	
<b>81 073.20 €</b>	
+	
<b>52 600.00 €</b>	
=	=
<b>358 909.20 €</b>	<b>358 909.20 €</b>

**TOTAL DU BUDGET 2023 TOUTES SECTIONS** 1 286 623.62 €

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

## CRÉATION RÉGIE DE RECETTE POUR L'ACCUEIL DES CAMPING-CARS LORS DE L'ARMADA

Vu la descente de l'Armada prévue le dimanche 18 juin prochain, la commune de Quillebeuf-sur-Seine a décidé d'installer une aire d'accueil pour les camping-cars.

Il est donc nécessaire de créer une régie de recette afin d'encaisser les services mis à disposition c'est-à-dire l'emplacement au tarif de 5€ par nuit sans eau ni électricité.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de créer cette régie et de nommer Madame Ludivine DEUVE, régisseur titulaire et Monsieur Martial BOQUET, régisseur suppléant.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 10

<b>REMBOURSEMENT CARREAU STADE</b>
------------------------------------

Un carreau des vestiaires du Stade a été cassé par 2 enfants de la commune.

Il est nécessaire de prendre une délibération afin de procéder à l'encaissement des 2 chèques de 70 €.

CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0  
POUR : 10